



COVID-19 : GUIDE DES RESSOURCES DISPONIBLES

Nous sommes là pour vous!

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Bonjour,

Les vacances de la construction ont débuté et de nombreuses familles du Québec ont choisi de découvrir ou de redécouvrir notre belle province. Pourtant, pour bon nombre de parents, les vacances sont une période délicate durant laquelle il faut faire des compromis pour ne pas avoir de mauvaises surprises à la fin du mois.

C'est d'ailleurs pour soutenir les familles qui en ont le plus besoin que le gouvernement du Canada a, une fois de plus, bonifié l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Grâce à cette bonification, les parents auront plus d'argent pour subvenir aux besoins de leurs enfants. D'ailleurs, ce sont plus de 12 000 familles de chez nous qui en bénéficieront!

Je profite de cette occasion pour vous rappeler qu'il est important de soumettre votre déclaration de revenus dans les plus brefs délais. En effet, sans déclaration, vous ne recevrez plus les prestations fédérales auxquelles vous pourriez avoir droit. De plus, certaines sommes déjà perçues pourraient vous être réclamées! Si vous n'avez pas encore soumis votre déclaration, c'est le moment de le faire.

Comme à chaque semaine, je partage avec vous les dernières informations disponibles, par le biais de cette infolettre, pour soutenir les personnes et les entreprises qui sont affectées par la COVID-19. Aussi, je vous invite à consulter le site CANADA.CA pour obtenir tous les renseignements fiables dont vous avez besoin.

N'hésitez pas à communiquer avec mon équipe et moi si vous avez des questions et des commentaires.

Prenez soin de vous et de vos proches!



Cadre de relance sécuritaire - p.2

Soutien aux particuliers - p.3

Soutien aux entreprises et organismes - p.6

Informations sur d'autres programmes fédéraux actuellement ouverts - p.9

Meilleures pratiques sanitaires - p.11

Marie-Claude Bibeau

CADRE DE RELANCE SÉCURITAIRE

Le gouvernement du Canada réalise un investissement de **19 milliards \$ par le biais du Cadre de relance sécuritaire** pour aider les provinces et les territoires à relancer leurs économies en toute sécurité et pour augmenter la résilience du Canada face à d'éventuelles futures vagues du virus.

Cet investissement permettra d'aborder sept domaines prioritaires qui ont été convenus par les premiers ministres. Ainsi, nous investirons :

- **4,28 milliards \$** pour soutenir les provinces et les territoires afin qu'ils puissent augmenter leur capacité de dépistage, de recherche des contacts et d'échange de données sur la santé publique qui aideront à lutter contre la pandémie;
- **700 millions \$** pour soutenir la capacité des systèmes de soins de santé à répondre à une éventuelle future vague de COVID-19. De plus, 500 millions \$ supplémentaires seront accordés pour répondre aux besoins immédiats et combler des lacunes dans le soutien et la protection des personnes qui éprouvent des difficultés liées à la santé mentale, à la consommation de substances ou à l'itinérance;
- **740 millions \$** pour couvrir les coûts ponctuels engagés par les provinces et les territoires au cours des six à huit prochains mois pour les mesures de contrôle et de prévention des infections;
- **Jusqu'à 2 milliards \$** pour aider les municipalités à couvrir les coûts opérationnels liés à la COVID-19 au cours des six à huit prochains mois. À cela s'ajoute une somme équivalente aux contributions supplémentaires faites par les provinces et les territoires en transport en commun, jusqu'à concurrence d'environ **1,8 milliard \$**;
- **4,5 milliards \$** pour l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI) à des fins nationales et **3 milliards \$** aux provinces et territoires pour soutenir leurs investissements dans l'EPI;
- **625 millions \$** pour remédier à la disponibilité réduite de places en garderie et répondre aux besoins uniques découlant de la pandémie;
- **1,1 milliard \$** pour financer un nouveau programme temporaire de soutien du revenu pour encourager les travailleurs à rester chez eux et à demander des conseils de santé publique s'ils présentent des symptômes.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2OOgTNS>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

ALLOCATION CANADIENNE POUR ENFANTS

L'**Allocation canadienne pour enfants (ACE)** est un paiement mensuel non imposable fait aux familles admissibles pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants de moins de 18 ans.

Dans le cadre de la COVID-19, le gouvernement du Canada a effectué en mai un versement unique de 300 \$ de plus par enfant pour plus de 12 000 familles de Compton-Stanstead.

Le 20 juillet 2020, **le gouvernement fédéral a augmenté l'ACE une fois de plus** pour l'année de prestations 2020-2021 de façon à suivre le rythme du coût de la vie. Ce soutien supplémentaire permet de faire en sorte que la prestation continue de jouer un rôle crucial auprès des familles qui en ont le plus besoin.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3fUjXE4>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

SOUTENIR LES CANADIENS EN SITUATION DE HANDICAP

Cette pandémie a eu de profondes répercussions sur la vie et la santé de tous les Canadiens, et elle a touché de façon disproportionnée les Canadiens en situation de handicap.

Afin de les aider à payer leurs dépenses supplémentaires pendant la crise, le gouvernement du Canada versera **un montant non imposable de 600 \$** aux personnes qui détiennent un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées en date du 1er juin 2020.

Ce paiement spécial sera désormais également versé aux personnes qui bénéficient de la prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada, de la prestation d'invalidité du Régime de rentes du Québec et aux anciens combattants qui bénéficient des mesures de soutien aux personnes handicapées fournies par le ministère des Anciens Combattants.

Avec cette mesure visant à rendre cette prestation plus accessible, ce sont près de 1,7 million de Canadiens en situation de handicap qui pourront en bénéficier.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/30EGfmP>.

SOUTIEN AUX PARTICULIERS

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Pour soutenir les contribuables lors de la pandémie, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a repoussé au 1er juin 2020 la date limite de production des déclarations de revenu des particuliers pour 2019.

Cependant, en date du 1er juillet 2020, près de 2 millions de Canadiens n'avaient toujours pas envoyé leur déclaration de revenu.

Si vous touchez les prestations fédérales telles que le crédit pour la TPS/TVH ou encore l'Allocation canadienne pour enfants et que vous n'avez toujours pas produit votre déclaration de revenu, il est important de le faire sans tarder. Pour éviter l'imposition d'intérêts et pénalités sur leur solde, il est également très important pour les contribuables de payer leur facture d'impôt 2019 avant le 1er septembre 2020.

En effet, **sans déclaration avant le 1er septembre, vous ne pourrez continuer de toucher vos prestations et, dans certains cas, il pourrait vous être demandé de rembourser les sommes perçues en trop.**

Pour en savoir plus, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3a6LFLb> ou téléphonez au 1-800-959-7775 (du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00).

FRONTIÈRE CANADO-AMÉRICAINNE

Le Canada et les États-Unis se sont entendus pour prolonger **jusqu'au 21 août** les mesures frontalières qui restreignent tous les passages non essentiels à la frontière canado-américaine, notamment à des fins touristiques ou récréatives.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

SUBVENTION SALARIALE D'URGENCE DU CANADA

La **Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)** permet aux entreprises et aux organismes à travers le pays d'empêcher plus de pertes d'emploi, d'encourager les employeurs à réembaucher rapidement les travailleurs précédemment mis à pied en raison de la COVID-19 et d'aider à mieux positionner l'économie canadienne pendant la transition vers une reprise économique.

Depuis son lancement, la SSUC a soutenu environ 3 millions d'emplois canadiens.

Le gouvernement fédéral vient de présenter les détails d'une **nouvelle conception du programme pour la période allant jusqu'au 21 novembre 2020 avec l'intention de le prolonger jusqu'en décembre 2020**. Les changements proposés visent les résultats suivants :

- Permettre à un plus grand nombre d'employeurs de recevoir la subvention, en étendant l'admissibilité pour inclure ceux ayant subi une baisse de revenu de moins de 30 %, et en versant à tous les employeurs admissibles une subvention de base qui serait réduite progressivement. Ainsi, beaucoup d'employeurs qui ont connu des difficultés, mais dont la diminution des revenus est inférieure à 30 %, pourraient obtenir de l'aide pour garder et pour rappeler des travailleurs. De plus, les employés des entreprises qui recourent actuellement au programme de la SSUC continueront d'être soutenus même dans les cas où les revenus de l'entreprise dépassent désormais le niveau qui correspond à une diminution de 30 %;
- Instaurer une subvention complémentaire au taux maximal de 25 % pour les employeurs qui ont été les plus durement touchés par la pandémie. Cette mesure aiderait particulièrement les employeurs des industries qui reprennent leurs activités moins rapidement;
- Offrir une plus grande certitude aux employeurs qui ont déjà pris des décisions d'affaires pour les mois de juillet et d'août en garantissant que le taux de leur subvention ne sera pas inférieur au taux auquel ils auraient eu droit en vertu des règles précédentes;
- Régler des problèmes techniques relevés par des intervenants.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2WM7Lhh>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

RÉSERVE D'URGENCE POUR LES SERVICES ESSENTIELS

Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, le gouvernement du Canada établit la **Réserve d'urgence pour les services essentiels (RUSE)**, grâce à laquelle les organisations et entreprises de services essentiels peuvent se prévaloir pour obtenir rapidement, à titre temporaire, de l'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures vitales.

Les fournitures sont offertes aux organisations ou entreprises incapables d'obtenir des fournitures par d'autres moyens selon le principe du recouvrement des coûts, lorsque de graves perturbations des services essentiels sont imminentes.

Les organismes et entreprises pourront s'inscrire à la RUSE à partir du 3 août 2020.

Pour plus d'informations sur l'admissibilité et les étapes à suivre pour présenter une demande, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/2ONyvd2>.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

FONDS D'URGENCE POUR LES REFUGES ET CENTRES D'AIDE AUX VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES

La pandémie accroît la vulnérabilité des personnes qui fuient la violence dont elles sont victimes. Ainsi, le gouvernement du Canada a convenu une deuxième entente pour le versement de **2,3 millions \$** directement au gouvernement du Québec pour soutenir les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale.

Ces 2,3 millions \$ s'ajoutent aux 6,46 millions \$ consacrés en mai aux maisons d'hébergement pour femmes et aux centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles au Québec.

Par le biais de ce financement, les refuges et les centres d'aide de notre comté pourront accroître la sécurité de leurs installations, renforcer leur préparation aux situations d'urgence et augmenter leur capacité.

Pour plus d'informations, consultez le lien suivant : <https://bit.ly/3hr05sO>.

INFORMATION SUR D'AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELLEMENT OUVERTS

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes - CUEC (<https://ceba-cuec.ca/fr/>) : Ouvert

Fonds des infrastructures alimentaires locales (<https://bit.ly/3iioBY2>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles (<https://bit.ly/3iiRz0c>) : Ouvert jusqu'à l'épuisement des fonds

Investissement dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'études (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'à épuisement des fonds

Fonds du Canada pour les périodiques - Mesures spéciales pour appuyer le journalisme (<https://bit.ly/3glrlgD>) : Ouvert jusqu'au 27 juillet 2020

Appuyer les communautés noires du Canada (<https://bit.ly/2Z7XVaY>) : Ouvert jusqu'au 27 juillet 2020

Fonds d'urgence pour l'appui communautaire - FUAC

- Croix-Rouge canadienne (<https://bit.ly/2LKZDRs>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020

Fonds d'urgence pour la transformation alimentaire (<https://bit.ly/2DnAJ08>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020

Programme de récupération d'aliments excédentaires (<https://bit.ly/31Yy1bO>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020 ou jusqu'à épuisement des fonds

INFORMATION SUR D'AUTRES PROGRAMMES FÉDÉRAUX ACTUELLEMENT OUVERTS

Programme d'équipement et de formation sur la prévention de la transmission des maladies (<https://bit.ly/3dwmhzd>) : Ouvert jusqu'au 31 juillet 2020

Investissements dans la transformation de l'industrie forestière - Volet projets d'investissement en capital (<https://bit.ly/38AaQ8W>) : Ouvert jusqu'au 13 août 2020

Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires - PAIOTET (<https://bit.ly/2YyDjs4>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial - AUCLC (<https://bit.ly/31mzxUR>) : Ouvert jusqu'au 31 août 2020

Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants - PCUE (<https://bit.ly/3eBb6GP>) : Ouvert jusqu'au 30 septembre 2020

Prestation canadienne d'urgence - PCU (<https://bit.ly/2Vj6PQE>) : Ouvert jusqu'au 3 octobre 2020

Subvention salariale d'urgence du Canada - SSUC (<https://bit.ly/380dPHd>) : Ouvert jusqu'en décembre 2020

MEILLEURES PRATIQUES SANITAIRES

Pour avoir plus d'informations concernant la COVID-19, nous vous invitons à :

- Consulter le lien suivant : <https://bit.ly/2Uadzxb>
- Téléphoner au **1-833-347-4397** (sans frais).

Dans le cas où vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficultés respiratoires), contacter le **1-877-644-4545** (sans frais).

Pour plus d'informations sur les politiques à instaurer afin de réduire la propagation de la COVID-19 dans les **milieux de travail**, consulter le lien suivant : <https://bit.ly/3boUiky>

Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, nous vous recommandons de :



- Limiter tout contact avec d'autres personnes au moyen de la distanciation sociale;
- Laver vos mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes;
- Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon;
- Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux de votre bras;
- Éviter de toucher vos yeux, votre nez ou votre bouche sans vous être lavé les mains;
- Utiliser des désinfectants approuvés pour nettoyer les surfaces dures à fort contact;
- Nettoyer souvent les surfaces fréquemment touchées (téléphones, poignées de porte,...).

Pour en apprendre plus sur la prévention et les risques, consulter le lien suivant <https://bit.ly/397uVIA> ou envoyer un courriel à phac.inof.aspc@canada.ca.